

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

PREMIER MINISTRE

SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

Arrêté du 22 octobre 2020 modifiant l'arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national des jeunes sourds de Bordeaux

NOR : SSAA2030496A

La secrétaire d'État chargée des personnes handicapées,

Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 modifié relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national de jeunes aveugles, notamment ses articles 4 et 12 ;

Vu l'arrêté du 20 février 2020 portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national des jeunes sourds de Bordeaux,

Arrête :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} janvier 2021, est nommé président du conseil d'administration de l'Institut national des jeunes sourds de Bordeaux :

M. Michel Laforcade, ancien directeur général d'Agence régionale de santé, en remplacement de M. Jean-Patrice Nosmas.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de la santé, de la protection sociale et des solidarités.

Fait le 22 octobre 2020.

Pour la secrétaire d'État et par délégation :
La directrice générale de la cohésion sociale,
VIRGINIE LASSERRE